

Brigadiers et brigadières d'autobus

Service de transport de

**Wellington –
Dufferin**



Student
Transportation
Services

Manuel de formation

MANUEL DE FORMATION DES BRIGADIERS ET BRIGADIÈRES
D'AUTOBUS DU SERVICE DE TRANSPORT DE WELLINGTON-DUFFERIN
STUDENT TRANSPORTATION SERVICES

GÉNÉRALITÉS

Lorsque des élèves de l'élémentaire prennent un autobus scolaire pour aller à l'école et en revenir, des brigadiers et brigadières d'autobus doivent être assignés à chaque véhicule afin d'aider le conducteur ou la conductrice à transporter les élèves de façon sécuritaire et ordonnée. L'assignation de brigadiers et brigadières d'autobus n'enlève en aucune façon la responsabilité du conducteur ou de la conductrice d'assurer la sécurité des élèves transportés.

SÉLECTION DES BRIGADIERS ET BRIGADIÈRES D'AUTOBUS

Les brigadiers et brigadières d'autobus doivent satisfaire aux critères suivants :

- être en 5^e, 6^e, 7^e ou 8^e année
- être nommés par le conducteur ou la conductrice d'autobus scolaire et approuvés par la direction d'école
- se trouver au début de l'itinéraire l'avant-midi ou à la fin de l'itinéraire l'après-midi.
- montrer un bon degré de maturité et un bon comportement

La direction d'école doit obtenir une lettre écrite des parents autorisant l'élève à agir à titre de brigadier ou de brigadière d'autobus scolaire. Ceci doit être confirmé en remettant une note au conducteur ou à la conductrice d'autobus.

Les brigadiers et brigadières d'autobus peuvent être choisis au sein d'autres écoles desservies par les mêmes autobus.

NOMBRE DE BRIGADIERS ET DE BRIGADIÈRES PAR AUTOBUS

Un maximum de six brigadiers et brigadières doivent être assignés à chaque autobus. Pas plus de quatre brigadiers et brigadières ne doivent être en service en même temps. Les deux autres brigadiers ou brigadières peuvent agir à titre de remplaçants ou remplaçantes et prendre la place d'un brigadier ou d'une brigadière qui a quitté l'autobus ou encore remplacer une brigadière ou un brigadier qui est absent.

RESPONSABILITÉS DES BRIGADIERS ET BRIGADIÈRES D'AUTOBUS

A. BRIGADIERS ET BRIGADIÈRES AVANT :

Le brigadier ou la brigadière avant doit s'asseoir dans le premier siège côté couloir, du côté droit de l'autobus. Cette position lui permet de descendre de l'autobus rapidement lorsqu'il est nécessaire d'aider à l'embarquement et au débarquement des élèves.

FONCTIONS :

Le brigadier ou la brigadière avant doit descendre de l'autobus aux arrêts désignés par le conducteur ou la conductrice. Avant de descendre de l'autobus, il ou elle doit s'assurer qu'il n'y a pas de circulation sur l'accotement.

DESCENDRE DE L'AUTOBUS/TRAVERSER LA RUE - (AU SIGNAL DU CONDUCTEUR OU DE LA CONDUCTRICE) :

Le brigadier ou la brigadière avant doit s'assurer que tous les élèves descendent de l'autobus de façon sécuritaire et, le cas échéant, se placent en file indienne derrière lui ou elle pour traverser une rue. Le brigadier ou la brigadière se place ensuite face à la route, sur l'accotement, à environ cinq à huit pas devant l'autobus, en écartant les bras. Les élèves doivent se tenir derrière le brigadier ou la brigadière.

Après avoir vérifié la circulation, le brigadier ou la brigadière attend le signal du conducteur ou de la conductrice avant de permettre aux élèves de traverser la rue.

Au signal du conducteur ou de la conductrice, le brigadier ou la brigadière baisse les bras et fait signe aux élèves de traverser la rue. Lorsque les élèves ont traversé la rue, le brigadier ou la brigadière remonte à bord de l'autobus.

MONTER À BORD DE L'AUTOBUS/TRAVERSER LA RUE - (AU SIGNAL DU CONDUCTEUR OU DE LA CONDUCTRICE) :

Le brigadier ou la brigadière descend de l'autobus, fait cinq à huit pas devant l'autobus, se place face à la route et écarte les bras. Après avoir vérifié la circulation, au signal du conducteur ou de la conductrice, le brigadier ou la brigadière fait signe aux élèves de traverser la rue. Le brigadier ou la brigadière est la dernière personne à monter à bord de l'autobus.

B. BRIGADIER OU BRIGADIÈRE ARRIÈRE DROIT :

À bord des autobus transportant des élèves de l'élémentaire, le brigadier ou la brigadière arrière droit s'assoit dans l'avant-dernier siège côté couloir à l'arrière de l'autobus, près de la sortie d'urgence, d'où il ou elle peut bien voir les élèves.

À bord des autobus transportant des élèves de l'élémentaire et du secondaire, le brigadier ou la brigadière arrière droit s'assoit derrière tous les élèves de l'élémentaire, du côté droit du couloir. Les brigadiers et les brigadières ne surveillent pas le comportement des élèves du secondaire.

Ce brigadier ou cette brigadière est le premier ou la première à monter à bord de l'autobus à l'école l'après-midi. Il ou elle surveille l'embarquement des élèves à bord de l'autobus afin de s'assurer que personne ne se pousse et que les élèves s'assoient à la place qui leur est assignée, s'il y a lieu.

Une fois que les élèves sont descendus de l'autobus le matin, ce brigadier ou cette brigadière vérifie si des objets personnels ont été laissés dans l'autobus (boîtes à lunch, livres, etc.).

C. **BRIGADIER OU BRIGADIÈRE ARRIÈRE GAUCHE :**

Ce brigadier ou cette brigadière s'assoit à côté du brigadier ou de la brigadière arrière droit, de l'autre côté du couloir, et effectue les mêmes tâches.

D. **BRIGADIER OU BRIGADIÈRE DU CENTRE :**

Ce brigadier ou cette brigadière s'assoit dans le siège côté couloir près de l'une ou l'autre des fenêtres de secours.

RESPONSABILITÉS COMMUNES DES BRIGADIERS ET BRIGADIÈRES

Tous les brigadiers et brigadières aideront le conducteur ou la conductrice :

- a) en montrant toujours le bon exemple et en respectant les règlements;
- b) en effectuant leurs tâches avec tact;
- c) en portant leur ceinture en tout temps lorsqu'ils sont en fonction;
- d) en informant le conducteur ou la conductrice lorsque des élèves ne suivent pas les procédures;
- e) en demeurant calmes en cas d'urgence.

DISCIPLINE

- a) Les brigadiers et brigadières ne sont pas autorisés à prendre des mesures disciplinaires à l'égard des élèves. Ils ne sont là que pour aider le conducteur ou la conductrice.
- b) Les brigadiers et brigadières doivent toujours montrer l'exemple en demeurant à leur place lorsque l'autobus roule.
- c) Les brigadiers et brigadières qui prévoient des problèmes doivent demander des conseils au conducteur ou à la conductrice ou à la direction d'école.

RESPONSABILITÉS ET PROCÉDURES EN CAS D'URGENCE

MALAISE DU CONDUCTEUR OU DE LA CONDUCTRICE – PENDANT QUE L'AUTOBUS ROULE :

Le brigadier ou la brigadière avant doit :

- 1) Retirer le pied du conducteur ou de la conductrice de la pédale d'accélération.
- 2) Diriger l'autobus loin de la route.
- 3) Arrêter le moteur en tournant la clé.
- 4) Serrer le frein de stationnement.
- 5) Allumer les feux de détresse.
- 6) Demander de l'aide par radio (radio bidirectionnelle).

Le brigadier ou la brigadière arrière doit :

- 1) Placer des dispositifs de signalisation à 30 ou 35 mètres (40 pas) à l'avant et à l'arrière de l'autobus.
- 2) Si la radio bidirectionnelle ne fonctionne pas, aller chercher de l'aide à la maison la plus proche avec un ou une élève du cycle supérieur.
- 3) Si l'autobus se trouve sur une autoroute principale, se tenir debout sur l'accotement et faire signe à un automobiliste de s'arrêter pour obtenir de l'aide.

ÉVACUATION EN CAS D'ACCIDENT/D'INCENDIE OU D'URGENCE

EN CAS D'ACCIDENT, D'INCENDIE OU D'UNE AUTRE URGENCE, LE CONDUCTEUR OU LA CONDUCTRICE DÉCIDERA DES MESURES À PRENDRE. Si le conducteur ou la conductrice n'est pas en mesure de décider, le brigadier ou la brigadière avant décidera des mesures appropriées à prendre.

Les élèves doivent descendre de l'autobus s'il y a un risque d'incendie ou d'explosion.

Une fois l'évacuation terminée, il faut s'assurer de communiquer avec les services policiers. Si une ambulance est requise, il faut en informer les policiers à ce moment-là.

ÉVACUATION PAR LA PORTE AVANT

Dans la mesure du possible, tout le monde doit descendre de l'autobus par la porte avant.

- Le brigadier ou la brigadière avant est la première personne qui descend de l'autobus et qui aide les autres élèves dans les marches.
- Le brigadier ou la brigadière du centre est la deuxième personne qui descend de l'autobus et qui mène les élèves vers un endroit sécuritaire.
- S'il n'y a aucun brigadier ni aucune brigadière arrière gauche, alors le brigadier ou la brigadière avant dirige les élèves vers un endroit sécuritaire.
- Le brigadier ou la brigadière arrière droit dirige une évacuation contrôlée (indiquant à chaque rangée d'élèves de quitter l'autobus dans le bon ordre, c'est-à-dire de droite à gauche, de l'arrière à l'avant), depuis l'arrière jusqu'à l'avant.

ÉVACUATION PAR LA PORTE ARRIÈRE

- La sortie arrière ne doit être utilisée que lorsqu'il n'est pas sécuritaire d'utiliser la porte avant. Dans bon nombre de cas, cela signifie que les élèves descendront sur la route où ils peuvent être frappés par d'autres véhicules.
- Les deux brigadiers ou brigadières arrière sont les premières personnes à descendre de l'autobus. Un ou une se tient dos à la porte pour la garder ouverte, tandis que l'autre se tient de l'autre côté de la porte.
- Les deux brigadiers ou brigadières aident les élèves lorsqu'ils sautent de l'autobus. **IL NE FAUT PAS OUBLIER QUE, POUR LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE, LA DISTANCE JUSQU'AU SOL PEUT ÊTRE TERRIFIANTE.**
- Le brigadier ou la brigadière du centre sort immédiatement après les brigadiers ou brigadières arrière et mène les élèves vers un endroit sécuritaire.
- Le brigadier ou la brigadière avant dirige une évacuation contrôlée (indiquant à chaque rangée d'élèves de quitter l'autobus dans le bon ordre, c'est-à-dire de droite à gauche, de l'avant à l'arrière), depuis l'avant jusqu'à l'arrière.

FILS ÉLECTRIQUES :

- S'il y a eu un accident et que des fils électriques pendent ou sont tombés par terre près de l'autobus, les élèves doivent demeurer à bord de l'autobus, à condition qu'il n'y ait aucun danger d'incendie.
- Si une évacuation est nécessaire, il faut demander à chaque élève de SAUTER hors de l'autobus. Il ne faut jamais descendre les marches de l'autobus jusqu'au sol et ne jamais offrir d'aider les autres en leur tenant une main lorsqu'ils sautent.
- S'il est nécessaire d'évacuer l'autobus par la porte arrière, le brigadier ou la brigadière arrière doit demeurer à bord de l'autobus, s'agenouiller sur un siège tout en maintenant la porte d'urgence ouverte pour éviter qu'elle ne se referme sur une personne en train de sauter.

PERSONNES BLESSÉES :

- Les brigadiers et brigadières ne sont pas responsables de sortir de l'autobus les personnes qui sont blessées.
- Les personnes qui ne peuvent pas sortir de l'autobus par leurs propres moyens doivent être laissées de côté jusqu'à ce que toutes les autres personnes soient évacuées. Le conducteur ou la conductrice ou le personnel des services d'urgence aideront les élèves blessés à évacuer l'autobus.